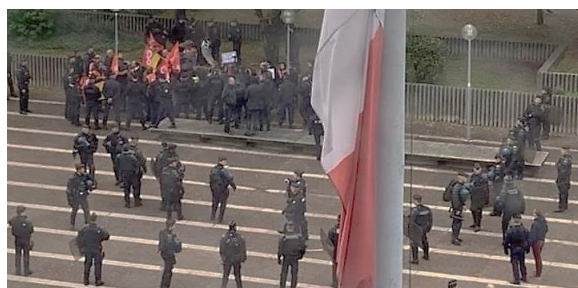


En marche sur Bercy, le 14 novembre !



Halte à la criminalisation de l'action syndicale page 3



Une délégation
La CGT du 93,
neutralisée par un
bataillon des forces
de l'ordre au grand
complet. Le Secré-
taire Général mis en
garde à vue

La parole dévoyée !

Il est toujours plaisant de constater à quel point nous sommes, en tant que fonctionnaires, soutenus dans l'exercice de nos missions.

Tel est le sens qu'il faut, sans nul doute, accorder aux propos du premier représentant de la nation.

Parlant des contrôles fiscaux, et de ceux qui le mènent, il a estimé qu'ils mettent « la douille... avec des pénalités plein pot... », et cela dans l'ignorance des textes et « ...du droit à l'erreur » contenu dans la loi Essoc.

Ces paroles sont non seulement méprisantes, pour ceux qui mettent en œuvre le contrôle fiscal, mais elles constituent un total désaveu à l'égard d'une mission exercée pourtant dans le respect des lois et règlements.

Ainsi, laisser croire que nous agirions en totale méconnaissance des lois et sans aucun sens de la mesure est autrement plus pernicieux.

Le Président de la République, qui a aussi été ministre de l'économie, ne peut, à ce titre, ignorer le rôle nécessaire des agents des Finances Publiques pour les finances de l'Etat et son fonctionnement.

Les propos, par leur forme, reflètent toujours, pour une large part, le fond de la pensée de celui qui les prononce.

Ainsi, même si le message anti fiscal nous est adressé de manière indirecte, il n'est pas pour autant plus faible car il contient un sens susceptible de dévoyer l'action nécessaire pour une réelle et efficace justice fiscale.

Le rôle que l'on fait jouer à l'institution policière, par la répression violente, participe à la perte de légitimité de l'institution. Les paroles proférées contre nous, agents des finances, sont de la même nature et peuvent contribuer, en un même mouvement, à fracturer, plus encore qu'elle n'est, la nation.

CALENDRIER

Heure Mensuelle
d'Information
intersyndicale

Prévue pour le Mardi 12 novembre

Ce sera l'occasion de faire le point de la mobilisation de la DGFIP et de la préparation de la grève et de la manifestation nationale des Finances Publiques du 14 novembre et bien sûr de la question de la Généralisation, en cours, de la grève du 5 décembre.

A noter que Le secrétaire Général de la CGT participera à la Manifestation nationale du 14 novembre.

► **Salle 113 (arts et métiers) entre 14h00 et 15h00**

ECHOS

HMI avec nos collègues de la Police Fiscale (SEJF)

Beaucoup de questions restent à régler. Nos collègues en ont débattu lors d'une HMI.

La Direction Générale des Entreprises est une direction du ministère de l'économie et des finances



Elle a en charge la politique industrielle, le commerce, le tourisme, l'artisanat, les services et l'économie numérique

RESTRUCTURATION DE L'ETAT

Le modèle start-up !

La « réorganisation » de la Direction Générale des Entreprises (DGE) préfigure-t-elle la DGFIP de demain ? Il y a fort à le redouter

Créée en 2014, la Direction générale des Entreprises (DGE) élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie et au commerce, sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances.

Un modèle importé du privé

La DGE est la première administration de l'Etat à avoir adopté une **réorganisation en « mode projets »** (rompant avec la classique architecture par bureaux) et c'est ce nouveau fonctionnement qui sera appliqué pour le suivi du « pacte productif » (Annoncé par le président de la République en avril dernier, le **Pacte productif** vise à construire un nouveau modèle français -Source economie.gouv.fr). Le DG de cette direction considère que ce mode de fonctionnement est indispensable pour avoir des résultats, les agents de la DGE étant en contact avec des entreprises qui ont adopté ce mode d'organisation.

Abandon de missions et suppression d'effectifs

Dans le cadre de cette « réorganisation », la DGE a procédé à une revue de ses missions qui s'est traduite

par l'abandon de 20% de son activité et la **suppression de 70% des effectifs** (-300 postes) de son réseau déconcentré (source Les Echos). La DGE poursuit actuellement son activité à travers 150 projets qui sont autant de chantiers pour lesquels chaque équipe se voit assigner **des indicateurs de résultats et un calendrier précis**.

Rémunération au mérite

Ce mode de fonctionnement a obligé la direction à revoir la politique RH en développant beaucoup plus fortement la **rémunération au mérite** et un **recours accru aux contractuels**, afin d'acquérir des compétences techniques et d'avoir également l'expérience du privé, selon le directeur (les ex-agents de la DGE apprécieront probablement cette analyse...).

Avec cette nouvelle organisation, la DGE a tout du bon élève gouvernemental, alors qu'une circulaire du premier ministre veut **généraliser ce « mode projets » dans le cadre de la réforme de l'Etat**.

Un modèle qui intéresse

Des membres des administrations de la Transition Ecologique, de la Culture et de la Santé sont venus étudier cette « réussite ».

La **DGFIP** n'est pas en reste (le contraire aurait été étonnant). En effet, les orientations stratégiques de notre DG font apparaître notre direction comme *insuffisamment ouverte sur l'extérieur (très faible nombre d'agents en*

mobilité ou ayant connu une autre expérience professionnelle dans une autre administration, faible nombre de contractuels). Il ne doit y avoir que notre DG pour y voir un problème...

De même, toujours dans ce document prophétique, *notre fonctionnement doit devenir plus participatif, moins pyramidal, reposer sur des échelons moins nombreux et privilégier des modes de travail plus transversaux (mode projet, travail nomade, à distance, télétravail...)...et proposer aux agents publics des bureaux adaptés aux nouvelles conditions de travail (« co working », « flex office »)*. Il est vrai que la « réussite » de la « transformation » de la DGE a de quoi faire rêver les apprentis sorciers qui démembreront actuellement la DGFIP.

La précarité en guise de levier managérial

On le voit, l'esprit (et le vocabulaire) **startup** ont succédé au New Public Management, pour le pire en matière de **précarisation du statut et des conditions de travail**. Et ce sont nos collègues d'administration centrale qui en feront les frais en premier, utilisateurs des nouveaux espaces de travail nomades (« cosy » et « twenty », en logique « premier arrivé, premier servi ») (Source Guide pratique 2019 des nouveaux espaces de travail du secrétariat général des ministères économiques et financiers) ■



Le dialogue neutralisé !

Huit heures de garde à vue pour le secrétaire général de l'Union Départementale CGT du 93 !

La popularité du premier ministre et de son gouvernement est tellement dégradée que tout déplacement de ce dernier suppose un déploiement en masse des forces de l'ordre.

Tel était le cas, lors de son déplacement à Bobigny, où Edouard PHILIPPE et quatre autres ministres assuraient le show afin de déployer un écran de fumée par l'annonce de son dispositif destiné à attirer et retenir, dans ce département, les fonctionnaires qui fuient la situation de délitement des services publics.

Postes vacants, services en déshérence..., un niveau d'attente et de besoins à couvrir en perpétuelle augmentation, telle est la situation.

C'est donc tout naturellement, pour alerter le 1^{er} ministre, qu'une délégation de nos Camarades de l'UD CGT 93, conduite par Hervé OSSANT, se sont retrouvés, avec des représentants de syndicats, notamment des services publics, sur l'esplanade Jean Moulin.

La présence de quelques 30 personnes, rassemblées sur une place entièrement piétonne, n'entravait en rien la circulation et n'était nullement menaçante pour la sécurité des Ministres. Et pourtant, ce rassemblement qui était calme et pacifique a été bousculé, cerné et neutralisé par des forces de l'ordre en surnombre. Et pour finir, le représentant CGT du 93 a été placé en garde à vue. La réaction a été unanime, puisque beaucoup de messages, dont un communiqué des représentants départementaux FSU, FO, CFTD, Solidaires, CGC ont protesté contre cette arrestation arbitraire. ■



Suite à l'interpellation scandaleuse de Hervé OSSANT, Secrétaire Général de la CGT de Seine-Saint-Denis, alors qu'il se trouvait devant la Préfecture du département, lors de la venue d'Edouard PHILIPPE à Bobigny. La CGT DNEF a transmis, au Préfet du département, un communiqué !

La section syndicale CGT de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales exprime tout son soutien à Hervé OSSANT, secrétaire Général de l'Union Départementale CGT de Seine-Saint-Denis.

Notre camarade qui participait, avec plus d'une trentaine de représentants de la CGT du Département à une manifestation, a été arbitrairement interpellé par les forces de Police, déployées en grand nombre devant la Préfecture du Département.

Cette manière de faire démontre on ne peut plus clairement une volonté d'empêcher des syndicalistes qui souhaitaient dénoncer, à l'intention du 1^{er} Ministre, la situation terriblement dégradée des services publics de ce département.

Mais par-delà cette volonté inacceptable, c'est la liberté même de manifester qui est aujourd'hui gravement remise en cause.

Nous exigeons des pouvoirs publics, du préfet de Seine-Saint-Denis, de mettre un terme à cette arrestation que nous qualifions de totalement arbitraire et contraire à l'exercice des droits démocratiques qu'un gouvernement devrait garantir.

La CGT des enquêtes fiscales considère que l'utilisation des forces de l'ordre, telle qu'elle est aujourd'hui engagée, contribue une nouvelle fois à ternir gravement la légitimité de la Police Nationale.

Pantin, le 31 octobre 2019

EN BREF

Séminaire des agents de la BNEE

► **Dijon les 14, 15 et 16 octobre 2019**

Il s'agit d'une rencontre très attendue par les agents de la BNEE, à l'exception de son Grand Manitou qui craint toujours la proximité avec ses agents.

Ces retrouvailles annuelles se décomposent en plusieurs séances, dont l'une sous la forme d'une réunion de brigade.

Plusieurs intervenants étaient présents, dont S. PERROUDON-RAGOT de la DNEF, des représentants du ministère de l'intérieur et de la PJ.

La réunion syndicale qui a eu lieu le 1^{er} jour a été l'occasion d'aborder les sujets qui fâchent ou qui reflètent les attentes non satisfaites des agents de la BNEE.

Parmi les préoccupations, ont été abordées le devenir de la BNEE, la dualité du régime indemnitaire entre anciens et nouveaux agents qui est perçue, à juste titre, comme une injustice à corriger dans le sens d'un alignement par le haut.

Bien évidemment, le mode de management, génère un sentiment d'insatisfaction de ses agents qui fait désormais une quasi unanimité.

Les questions des conditions de travail et de la protection des agents, notamment de la visite médicale annuelle ont également fait l'objet des préoccupations soulevées.

Ça va mieux en le disant tweetant !

La veille des réseaux sociaux continue.

Le Ministre qui aime plaider à l'occupant du château, l'adepte du droit à l'erreur :



INITIATIVE

Au contact des usagers des services public !

Distribution d'un flyer au public au métro Eglise de Pantin, avec la participation de camarades de la DNEF et de la DGE.

Les usagers du métro nous ont réservé un bon accueil.

Une expérience à renouveler.



CONTROLE FISCAL

Où sont passés les résultats du contrôle fiscal ?

Les habitués regardent chaque année les résultats du contrôle fiscal, indiquant notamment les résultats financiers par impôt, par structures DGFIP, le nombre de contrôles sur place (vérifications générales de comptabilité), d'Examens la situation fiscale personnelle (ESFP) et ces dernières années celui d'examens de comptabilité du bureau (ECB)..

Dans la période actuelle, marquée par la baisse des effectifs dédiés au contrôle fiscal et par la remise en cause de la mission (loi ESSOC et relation de confiance, les chiffres du contrôle fiscal sont d'autant plus attendus par les défenseurs du service public versus contrôle.

Ces chiffres avaient disparu, il y a 2 ans, du rapport annuel de la DGFIP du mois de mai ; la fougue printanière sans doute... Et voilà qu'ils disparaissent cette année du Projet de Loi de Finance (PLF). Ils sont pourtant nécessaires à la représentation nationale pour voter les dotations allouées à chaque ministère ! Les débats seraient verrouillés ? Ou bien ces messieurs disposent, eux, d'autres sources d'informations qui seraient refusées au citoyen lambda ?

Certes, quelques chiffres sont publiés ici ou là. Mais, outre qu'ils sont évidemment choisis pour accompagner le discours politique, ils ne suffisent pas à la transparence nécessaire.

Tel est le cas, par exemple, du résultat de la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC = « plaider coupable », laquelle limite les peines encourues. Elle aurait permis le recouvrement de 3,25 M€ de droits éludés.

Tel est le cas également de la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP = dispositif transactionnel de mesures alternatives aux poursuites). Ce dispositif aurait permis le règlement de deux affaires de fraude fiscale complexe à forts enjeux.

Ainsi, les dénonciations obligatoires au procureur de la République, des dossiers de contrôle fiscal ayant donné lieu à des rappels d'impôt supérieurs à 100 000 € et à l'application des sanctions administratives les plus lourdes, auraient permis de rappeler environ 211 millions d'euros de droits et pénalités (tous les chiffres sont issus du communiqué de presse du ministère).

Rappelons que les deux premiers dispositifs sont assimilables à des cadeaux aux fraudeurs, puisqu'ils diminuent les sanctions en échange d'un règlement rapide des dossiers.

Rappelons également que, sans moyens alloués à toute la chaîne fiscale (du traitement des déclarations



jusqu'à la vérification), ces affaires ne seraient jamais arrivées sur les bureaux de la justice.

Les suppressions incessantes de postes, la dévalorisation des missions de contrôle et l'amoindrissement des pouvoirs de contrôle ne pourront que faire progresser la fraude et diminuer les impôts recouvrés, qu'ils le soient spontanément ou suite à rappels.

De plus, alors que le ministre Darmanin, à grand renfort de communication, annonçait des rentrées d'argent supplémentaires, on peut se demander où sont ces soi-disants « 2 milliards collectés grâce au prélèvement à la source » ? Darmanin et ce gouvernement nous montrent une fois de plus qu'ils sont plus forts en communication qu'en transparence !

À l'heure où le gouvernement racle les fonds de tiroirs et ponctionne les plus faibles, pour boucler son budget, cette disparition de chiffres nous laisse à penser qu'ils pourraient servir à prouver que d'autres choix sont possibles. (Par exemple un rééquilibrage Impôts sur le revenu/impôts sur les sociétés, une moindre importance donnée à la TVA, impôt injuste par excellence).

Ils pourraient prouver en sus, que les suppressions d'emplois à la DGFIP font baisser les recettes fiscales et que les atteintes au pouvoir de contrôle limitent la lutte contre la fraude. ■